

ET C'EST PARTI LA RI !!

A partir du 1^{er} janvier 2017, la redevance incitative sera officiellement appliquée à la gestion de nos ordures ménagères résiduelles, sur le territoire de notre Communauté de Communes.

Ce nouveau mode de gestion a été étudié, puis mis en place pendant plus de deux ans par la Commission Environnement (où siège 1 représentant par commune), avec l'appui de notre service technique et d'un bureau d'étude spécialisé.

Vous avez pu suivre cette genèse en participant peut être à l'une des huit réunions publiques tenues à l'automne 2015, et en lisant le Guide de la redevance incitative ou encore les trois numéros d'INFO'TRI (documents disponibles sur le site internet : <http://www.ccmontdor2lacs.com>)

Un numéro vert dédié à ce service a également été créé : 0800 100 520. Et pour répondre au mieux à vos demandes, nous avons tenu à ce que ce numéro soit géré en interne.

Je vous rappelle que le Grenelle de l'Environnement impose aux collectivités compétentes en matière de gestion des déchets d'appliquer une part incitative dans son mode de financement.

Il vous a été proposé une année blanche ou année test sur 2016, afin de vous adapter à ce nouveau mode de fonctionnement. Ce changement concerne aussi une majorité de nos voisins, puisqu'à l'échelle du territoire de Préval Haut-Doubs (Syndicat valorisant les déchets collectés sur le Haut-Doubs), dorénavant 70% des habitants peuvent maîtriser leur facture et dans 2 ans, 100 % des habitants auront cette capacité.

La redevance incitative est l'application pure et simple du principe « POLLUEUR PAYEUR ». Nous sommes tous d'accord avec ce principe, mais comme dans beaucoup de domaines, chacun souhaiterait que ce soient les autres qui fassent des efforts.

Nous savions que cette réforme serait complexe à mettre en œuvre sur notre secteur, du fait de sa complexité (résidence principale, résidence secondaire, habitat vertical, tourisme, etc.). Ce changement peut être vécu difficilement par certains d'entre nous car il nécessite de modifier nos habitudes. Pourtant cette réforme est nécessaire pour deux raisons principales. D'un point de vue écologique, nous ne pouvons continuer de constater l'augmentation continue de notre production de déchets (745 kg/habitant en 2015*). Et sur un point financier, il est impératif d'inciter à la réduction de notre volume de déchets de manière à contenir nos dépenses de traitement.

D'ailleurs, sans passage à une redevance incitative en 2017, le taux de la TEOM aurait augmenté sensiblement pour répondre aux hausses de coûts que nous subissons (TGAP, valorisation, chute du prix des matières premières, etc.).

Ce nouveau service nous a obligés à des investissements importants principalement avec la prise en charge des bacs roulants (510 000 €). Pour le budget de fonctionnement, nous nous étions engagés à ce qu'il ne soit pas augmenté, ce qui est validé, le budget prévisionnel 2017 est donc maintenu à 1.6 million d'euros, et ce malgré la création d'une tournée supplémentaire pour collecter les recyclables (hors verre) en porte à porte. A budget constant, si certains usagers vont subir une augmentation de leur facture, d'autres bénéficieront d'une diminution. Le budget peut être maintenu en 2017, grâce à la diminution du volume des ordures ménagères résiduelles collectées (-29% sur 10 mois). Ce résultat est dû notamment à l'essor du compostage et à l'augmentation des recyclables valorisés (+45% sur 10 mois).

Cette réforme est bien engagée mais nous n'avons pas résolu tous les dysfonctionnements. Elle est difficile car elle implique un changement de mentalité et de comportement, parfois même une autre façon de consommer.

Je tiens à remercier le Président et les délégués de la Communauté de Communes qui ont soutenu ce projet majeur, les membres actuels de la Commission Environnement mais aussi ceux de la précédente mandature pour leur assiduité ; le personnel du service technique pour leur mobilisation, et les secrétaires de mairie qui sont les relais de nos informations.

Mais je tiens aussi à vous remercier, de vous être appropriés ce nouveau service, car vous l'avez compris, les résultats sont déjà là !

Je vous souhaite un bon tri, bon compost et une bonne année 2017 !

Jean-Paul VUILLAUME

Président commission Environnement

* Production totale de déchets : ordures ménagères+ recyclables+ déchèterie.